

Le 11 avril 2011.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 11 avril 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

La séance débute à 19 h 50.

Les élus confirment la réception de l'avis spécial de l'assemblée.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les résolutions 11-12-10 et 02-04-11.

08-04-11 CHEMINEMENT DE DÉPART D'UN DOSSIER, PROGRAMME DE SUBVENTION

Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)

Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser le cheminement d'un dossier de demande de subventions dans les programmes FAMM et FSTD par rapport à la municipalité et le CDL :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte :

Premièrement : que le dossier soit présenté à la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CLD) pour y recevoir une première validation, également pour y recevoir les instructions dans la poursuite du dossier ;

Deuxièmement : que le dossier soit présenté à la municipalité pour en vérifier la réglementation municipale et par la suite y recevoir une résolution d'avis favorable ou non favorable, et établir un certain montant de subvention ;

Troisièmement : le dossier pourra se poursuivre, s'il y a lieu, selon les étapes établies par la MRC d'Arthabaska en collaboration avec le CLD, MAMROT et le MDEIE.

09-04-11 RÉOLUTION COOP / Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger la résolution 03-03-11, concernant le projet de la coop ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la future Coop Notre D'Ham à faire une demande d'aide financière au programme FSTD au montant de 80 000 \$ à même l'enveloppe réservée à la municipalité, au programme FSTD volet 5 au montant de 40 000 \$, au Pacte rural au montant de 14 200 \$, et au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) au montant de 40 000 \$

Advenant le cas où le programme FSTD volet 5 n'est pas disponible, un montant de 120 000 \$ sera pris à même le volet FSTD.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Vu le manque de renseignements et les inconvénients d'une tour dans notre paysage et les risques pour la santé des personnes, sur un vote 3 contre 3, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu de ne pas accéder à la demande de Vidéotron concernant l'installation d'une tour dans la municipalité de Ham-Nord, particulièrement d'un hauban dans les limites de notre municipalité.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée (20 h 50).

Accepter sur proposition de Mme France McSween
Seconder par Mme Nicole Côté

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire
Par Pascal Paquette, pro-maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
directrice générale et sec.trés.